



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2008
Français
Original : arabe

Lettre datée du 11 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La lâche agression perpétrée le 10 mai 2008 contre la capitale soudanaise, en apparence par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), mais qui a en fait été planifiée, financée et exécutée par le Tchad, confirme sans nul doute la pertinence de toutes les informations détaillées et précises que nous vous avons adressées dans nos précédentes lettres. Les sept lettres que mon gouvernement vous a adressées en 2008 à ce sujet comportent des renseignements détaillés sur le complot ourdi contre mon pays par le Gouvernement tchadien en coordination avec le MJE. Ce complot a été mis en œuvre avec l'attaque destructrice et suicidaire que des mercenaires infiltrés dans la ville d'Omdurman, dans la partie ouest de la capitale, ont tenté de perpétrer contre Khartoum. Cette attaque sans précédent contre l'intégrité territoriale du Soudan et la sécurité de ses citoyens, perpétrée par des mercenaires et des étrangers sans patrie à la solde du Tchad, confirme à l'évidence la véracité des informations que nous n'avons cessé d'adresser au Conseil de sécurité au cours des derniers mois.

Le Conseil a été informé à l'avance des détails de ce funeste plan grâce aux informations que nous lui avons transmises depuis janvier 2008, au moment où le Gouvernement tchadien et le prétendu Mouvement pour la justice et l'égalité entamaient les préparatifs de l'attaque. C'est ainsi que dans ma lettre datée du 9 janvier 2008, j'ai informé le Président du Conseil de la déclaration faite par le Président tchadien Idriss Deby Itno, qui avait affirmé, dans un discours (dont une copie vous a été adressée) prononcé le 5 janvier 2008 à la place de la Révolution à Ndjamena, que les forces armées tchadiennes attaqueraient des positions à l'intérieur du territoire soudanais. Dans ma lettre datée du 19 mars 2008, je vous informais, à la suite de la signature de l'Accord de Dakar entre les deux pays, que le Tchad, comme à son habitude, ne respecterait pas ses engagements, et qu'il avait d'ailleurs commencé à violer l'Accord en facilitant l'infiltration au Soudan d'éléments du MJE, notamment ceux qui avaient tué des soldats des forces de l'Union africaine à Haskanita, dans le but de perpétrer des actes de sabotage au Soudan. Le Président Idriss Deby avait ainsi directement et personnellement supervisé l'appui au groupe en armements et matériels lourds.

Nos organes compétents étaient informés de la poursuite des préparatifs de l'agression par le Tchad, qui ont même été accélérés après la signature de l'Accord de Dakar. Le Gouvernement tchadien a ainsi accueilli, du 22 au 24 mars 2008, dans la région d'Abou Nabaq, une réunion de mouvements rebelles du Darfour. Dans ma



lettre datée du 27 mars 2008, je vous informais que le rebelle Khalil Ibrahim, chef du MJE, avait participé à cette réunion au cours de laquelle il avait été décidé que le Gouvernement tchadien fournirait, depuis les villes tchadiennes d'Abashi et de Gereida, un appui militaire supplémentaire et une assistance logistique en vue de mener des attaques contre certaines positions du Darfour et de la province de Kordofan. Par la suite, je vous ai informé, dans ma lettre datée du 31 mars 2008, que le Président tchadien Idriss Deby dirigeait personnellement la coordination directe avec les dirigeants du MJE en vue d'attaquer Dongola et d'autres villes de la province du nord et que le Gouvernement tchadien avait fourni au Mouvement 156 véhicules de type Land Cruiser, ainsi qu'un appui militaire considérable dont des armes lourdes et des missiles de défense aérienne. Dans ma lettre datée du 11 avril 2008, je vous informais que nos forces armées avaient engagé au lieu-dit Jabal Kushkush, une bataille contre 50 véhicules Land Cruiser, des troupes d'infanterie et des cavaliers, qui s'étaient infiltrés au Soudan à travers la frontière avec le Tchad. Récemment, je vous informais dans ma lettre datée du 5 mai 2008, que le Tchad avait fourni une assistance militaire supplémentaire aux rebelles dans le cadre de ce plan odieux.

Le rythme des préparatifs s'est accéléré dès la mi-avril 2008 et l'appui tchadien au rebelle Ibrahim Khalil s'est intensifié. Plusieurs véhicules de type Land Cruiser ont été infiltrés jusqu'aux confins de la province du Kordofan-Nord, puis rassemblés dans la périphérie des villes d'Amabadir, de Sudri, de Hamrat al-Shaykh, d'Al-Nuhud, d'Um Sayalah et d'Al-Abyad dans la Kordofan.-Nord Quelques rebelles et leurs véhicules ont été observés sur la route reliant Dongola à Abou Aqil, où des affrontements ont eu lieu entre ces éléments et nos forces armées. Des affrontements ont eu lieu également dans les régions de Sodari et de Jabrat al-Shaykh, dans le Kordofan-Nord, non loin de Khartoum.

Les forces ont été rassemblées, équipées et préparées à Abshy, d'où elles ont lancé leur attaque le 18 avril 2008 avec le plein appui du Président tchadien, Idriss Deby. Lorsqu'elles ont achevé leur rassemblement à Oum Jaras le 28 avril, le Président leur a adressé un discours, leur demandant instamment d'atteindre l'objectif d'envahir et d'occuper la capitale soudanaise.

L'arrogance tchadienne a atteint son apogée le 10 mai, lorsque ces forces mercenaires ont été poussées à commettre un acte suicidaire voué à l'échec et irréfléchi en tentant de pénétrer dans la capitale, Khartoum. Cette campagne, conduite avec des véhicules de transport, du combustible, des munitions, des canons antichars et antiaériens, visait à attaquer et détruire les installations vitales de la capitale et à terroriser des populations pacifiques. Les forces armées soudanaises ont fermement défendu la souveraineté du pays, son sol et la sécurité de ses citoyens. Elles se sont emparées de larges quantités d'armes, de munitions et d'autres équipements militaires portant les symboles de l'État tchadien. Parmi les assaillants capturés, de nombreux éléments ont reconnu, preuves irréfutables à l'appui, qu'ils étaient de nationalité tchadienne et que le Gouvernement tchadien avait planifié et orchestré cet acte haineux du début à la fin. On a pu en outre identifier les victimes tchadiennes grâce à leurs papiers d'identité. Il convient de noter à ce propos que les principaux dirigeants de l'opération sont des officiers de l'armée tchadienne, haut placés et bien connus. On citera l'officier Mohammad Saleh Jarbo, qui a été tué au début de l'attaque, les commandants Jadu et Darbu et l'officier Bechara Abdallah Fadl, qui a été tué durant la bataille. Des copies de la carte d'identité tchadienne de ce dernier et de sa carte de membre du mouvement MJE sont jointes à la présente

lettre (voir annexe). Ceci montre clairement que le MJE est devenu un des agents d'exécution des services de sécurité tchadiens.

Il convient de noter aussi qu'en complicité avec le MJE, le Tchad a employé dans cette attaque un certain nombre de mineurs, dont des enfants tchadiens, qui sont actuellement placés sous la garde du Conseil national de la protection de l'enfance relevant du Ministère des affaires sociales en attendant de saisir la Croix-Rouge conformément aux règles internationales applicables dans ce type de situation.

Il est vraiment regrettable que le Tchad ait agi de la sorte malgré les espoirs considérables nés de la signature de l'Accord de Dakar, qu'il était censé appliquer et auquel le Soudan a totalement souscrit. C'est sur la base de cet accord que nous avons participé aux réunions du groupe de contact à Libreville et à celles de Tripoli par la suite, tandis que les préparatifs se poursuivaient pour la réunion ministérielle suivante. En s'impliquant dans cette attaque perdue d'avance contre Khartoum, le Tchad a non seulement fait preuve de mauvaise volonté et a violé les principes de bon voisinage, mais il a aussi témoigné d'un mépris total pour les mécanismes régionaux.

Il convient de noter par ailleurs qu'aux paragraphes 2, 3 et 4 de son rapport sur le Darfour (document S/2008/98), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le Tchad avait violé les frontières soudanaises par terre et par air. Ainsi, nous pensons qu'à la lumière des faits relatés ci-dessus au sujet du complot que le régime tchadien mène contre le Soudan, le Conseil a suffisamment de preuves irréfutables sur le fait que le Gouvernement tchadien a dépassé toutes les limites, au point de s'embarquer dans une manœuvre perdue d'avance et dans un complot irréfléchi. Le Tchad ne cesse de violer tous les accords signés entre les deux pays, dont récemment l'Accord de Dakar, comme il a violé toutes les conventions et tous les instruments internationaux, en particulier la Charte des Nations Unies. En tant que garant du droit international, le Conseil de sécurité doit condamner fermement et lourdement ces actions. Quant au rebelle Ibrahim Khalil, nous avons à maintes reprises signalé au Conseil que tout laxisme à l'égard des dirigeants des mouvements rebelles opposés à la solution pacifique aboutirait à de telles opérations destructrices et irrationnelles qui saperaient toute recherche d'un règlement politique du conflit au Darfour. C'est pour cela qu'il importe à présent que le Conseil de sécurité prenne des mesures fermes et définitives à l'encontre de Khalil Ibrahim et qu'il considère le MJE comme un mouvement terroriste dont l'objectif est de déstabiliser le pays et de terroriser la population. Il est évident qu'en planifiant et en exécutant son attaque contre la capitale, Khartoum, le rebelle Khalil Ibrahim avait pour intention de renverser le Gouvernement soudanais et non pas de réaliser les aspirations politiques de la population du Darfour grâce à la médiation commune. Il a d'ailleurs rejeté cette médiation lorsqu'il s'est réuni avec une délégation à Oum Sadayra le 18 avril 2008, proclamant qu'il était désormais le seul dirigeant sur le terrain. En lançant cette attaque contre la capitale, qui a été condamnée par la communauté internationale, et en s'imaginant qu'il pouvait parvenir à ses fins, il exprimait d'avance son refus de tout effort visant à un règlement pacifique du problème du Darfour.

Le Gouvernement soudanais, qui a maintes fois affirmé son respect pour les accords signés et pour les politiques de bon voisinage, et qui a fait preuve d'une retenue et d'une sagesse exemplaires tout en surveillant de près les plans d'attaque successifs de son voisin le Tchad, tient à affirmer que les politiques et les pratiques

tchadiennes ne font qu'entraver tous les efforts visant à un règlement pacifique de la question du Darfour et qu'elles menacent gravement la sécurité régionale. Il faut que des mesures décisives soient prises pour remédier à cette situation. Le Soudan tient également à affirmer qu'il se réserve le droit de protéger son territoire et ses citoyens conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. En conclusion, je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent
de la République du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdalmahmoud Abdalhaleem **Mohamad**

Annexe à la lettre datée du 11 mai 2008
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

REPUBLIQUE DU TCHAD جمهورية تشاد



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

بطاقة شخصية وطنية



Nom : BICHARA ABDALLAH
الاسم
Prénom : FADOUL
الاسم الفاضل
Date et lieu de naissance : 01/01/1983 à TINE/BILTINE
تاريخ ومكان الولادة
Père : ABDALLAH FADOUL
اسم الأب
Mère : MACKA ABAKAR
اسم الأم
N° de carte : 310-00508949-22
رقم البطاقة
Expire le 26/10/2016

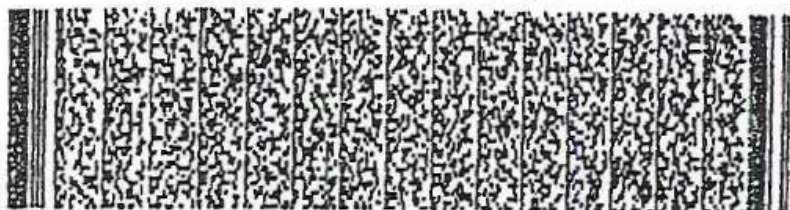
Date et lieu d'émission : 26/10/2006 à N'DJAMENA
تاريخ الإصدار

Sexe : H
الجنس

Profession : CULTIVATEUR
المهنة

Adresse : DIGUEL
منوان السكن
N'DJAMENA

Signature de l'Autorité :
إشهاد المسؤول





رقم التـ

حركة العدل و المساواة السودانية

Sudan Justice & Equality Movement (JEM)



الإعتقاد
Signature

الإسم : نبشام خير الله فضل

الصفة : لسوانك السعدا

إسم الأم :

مكان و تاريخ الميلاد : م ١٩٨٠

Issue Date

تاريخ الإصدار 2006 / 1 / 1

حركة العدل و المساواة السودانية

Sudan Justice & Equality Movement (JEM)



التبر
سعدا
كتلا

The Sudan Justice and Equality Movement (JEM) requests in the name of Justice, Equality, Fraternity and Humanity all those Concerned to afford the bearer every Possible Assistance and Protection, and to allow him / her free Passage without let or Hindrance

تطلب حركة العدل و المساواة السودانية كل من يهتم بالأمر باسم العدل و المساواة و الأخاء و الإنسانية بمساعدة حامل هذه البطاقة و توفير الحماية له بالسودان بلا مانع و لم يكن ذلك

www.sudanjem.com